



Municipalité
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis N°06/2026

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 20 avril 2026

Réf. : 1.10.101.02 / vp

Transformation et assainissement énergétique de la Grande salle de Carrouge Demande de crédit complémentaire de Fr. 242'000.00 TTC

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule :

Lors de sa séance du 25 juin 2024, le Conseil communal de Jorat-Mézières a, dans le cadre du préavis N° 08/2024, accordé un crédit de Fr. 3'230'000.00 TTC pour la réalisation de la rénovation, de l'agrandissement et de l'assainissement énergétique de la Grande salle de Carrouge.

Le montant du crédit a été établi sur la base des plans d'exécution de l'architecte et d'offres d'entreprises. Certains postes ont été estimés sur la base de métrés et de prix de l'architecte et de l'ingénieur.

Les travaux ont débutés en mars 2025 et ont été réalisés selon le planning établi, ceci en dépit du fait que des surprises sont apparues et que des travaux complémentaires aient dûs être réalisés. L'ouverture publique a eu lieu le 9 novembre 2025, à l'occasion d'une représentation théâtrale.

S'agissant d'une transformation, certains travaux n'ont pu être anticipés. D'autres travaux ont été faits par opportunité, et enfin certains concernant la garderie les Libellules, l'ont été à la demande de l'APERO. Il est à noter que votre Municipalité a informé le Conseil, lors de chaque séance, sur l'avancement des travaux et les compléments de budget apparus au fur et à mesure des travaux.

L'objet du présent préavis est d'obtenir le crédit complémentaire permettant de couvrir les travaux non budgétisés dans le cadre du préavis N° 08/2024.

Travaux complémentaires :

Les travaux non budgétisés peuvent être classés selon 3 catégories :

- Travaux non prévus dans la Grande salle ;
- Travaux de transformation et de rénovation de la garderie Les Libellules ;
- Aménagements extérieurs.

A. Travaux non prévus dans la Grande salle :

1. Renforcement de la structure du plafond :

Lors du démontage du plafond, il est apparu que la charpente du plancher du galetas avait été modifiée lors de travaux antérieurs et montraient des traces de faiblesses. Il a fallu procéder à un renforcement de la charpente, ainsi que le remplacement d'une chape en béton, par un plancher en panneau, bois, ceci afin de permettre la mise en place du nouveau groupe de ventilation.

2. Nouvelle conduite d'eau potable à l'ouest du bâtiment :
La conduite était située sur une parcelle privée voisine. Dans le cadre du projet d'agrandissement du parking, il était prévu de remplacer la conduite existante le long du parking actuel. Le tronçon entre le parking et le chemin de la Grande salle devait donc également être repris. Les travaux ont naturellement été intégrés dans ceux de la Grande salle, par anticipation.
3. Nouvelle conduite Eau claire :
Dans le même état d'esprit, le concept d'évacuation des eaux du nouveaux parking nécessitait un collecteur entre le parking et le chemin de la Grande salle. De plus, pour tenir compte d'événements comme lors de fortes pluies, la conduite a du être surdimensionnée. Ces travaux ont également été réalisés par anticipation.
4. Escaliers personnes à mobilité réduite (PMR) pour accès à la scène :
Lors de la mise à l'enquête, l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés (AVACAH) a demandé un accès à la scène pour les personnes à mobilité réduite, sans marches, ni seuil. La solution a consisté en un escalier se transformant en plateforme élévatrice électrique.
5. Mise en place d'un coffret électrique extérieur :
Il a été installé dans le mur des escaliers d'accès, afin d'avoir un raccordement pour les manifestations se situant dans le périmètre de la Grande salle.
6. Rideau de scène :
Changement du rideau principal de scène par un rideau résistant au feu.

B. Travaux de transformation et rénovation de la garderie Les Libellules :

1. Remplacement du réseau d'alimentation d'eau des locaux :
Lors de la transformation de la cuisine en 2024, il est apparu que le réseau d'alimentation d'eau était vétuste et inadapté aux nouvelles installations de cuisine. Il a donc été décidé de le remplacer dans le cadre des travaux de la Grande salle
2. Agrandissement d'ouvertures en façades au rez inférieur, y compris désamiantage :
Afin d'avoir une surface de lumière correspondant aux normes pour une garderie, deux fenêtres ont dû être transformées en porte fenêtre. Les travaux ont également nécessité un désamiantage supplémentaire.
3. Création d'un nouveau WC et lavabo dans le grand local de bricolage :
Sur demande de l'APERRO, en vue d'une augmentation du nombre d'enfants à terme, un nouveau WC avec mur de séparation et lavabo a été créé. Les WC enfants existants ont également été modifiés.
4. Modification des WC du personnel :
Suite au rapport du service de l'hygiène, les WC ont dû être mis en conformité pour répondre aux règles d'hygiène.
5. Modification des locaux du personnel :
Sur demande de l'APERRO, la disposition des locaux du personnel (bureau de la direction, salle de repos, cuisinette), ont été adaptés pour une meilleure utilisation.
6. Rénovation complète des murs, sols et lumières :
Lors des travaux précités, des remises à neuf des revêtements de sols et de murs ont dû être faits. Afin d'avoir des locaux homogènes, il a été décidé de refaire l'entier des revêtements de sols et murs. De plus, l'entier des luminaires de vieille génération ont été changés et remplacés par des LED.

C. Réaménagements extérieurs :

1. Infrastructure pour bornes de recharge électriques :
Il a été décidé d'intégrer dans l'infrastructure des places de parc, au nord de la salle, les tubes et boîtes permettant d'installer par anticipation des futures bornes de recharges électriques.
2. Déplacements de candélabres :
Deux candélabres, le long du chemin de la Grande salle ont dû être déplacés, suite aux études de détails des réaménagements extérieurs.
3. Reconstruction du perron d'entrée de la garderie :
Il n'était pas prévu d'être démolé, mais au vu de l'ampleur des travaux de terrassement des conduites, cités au chapitre précédent, il n'était pas possible de le conserver en l'état.
4. Réaménagement extérieur du jardin de la garderie :
Le montant dans le préavis pour ce poste se montait à Fr. 20'000.00, permettant une simple remise en état à l'identique après travaux. Au vu de l'état du jardin, après les travaux de gros œuvre d'agrandissement de la salle, une simple remise en état à l'identique n'était plus possible. Un réaménagement convenu avec l'APERO et conforme aux normes en vigueur a été mis en place.

Coût des travaux complémentaires :

Le coût des travaux complémentaires non devisés a été établi majoritairement soit sur la base des prix contractuels existants ou sur la base d'offres complémentaires par les entreprises déjà mandatées. Ceux-ci se montent à :

- Pour la garderie :	Fr. 174'380.00
- Pour la grande salle :	Fr. 136'242.00
- Total travaux non devisés :	Fr. 310'623.00

Crédit complémentaire :

- Décompte final des travaux :	Fr. 3'442'000.00 (arrondi)
- Crédit selon préavis 08/2024 :	Fr. 3'230'000.00
- Dépassement de crédit :	Fr. 212'000.00
- Réserve pour petits travaux à venir :	Fr. 30'000.00
- Demande crédit complémentaire :	Fr. 242'000.00

La différence entre les travaux non devisés et le dépassement du décompte final sur le montant du préavis 08/2024 est due à des décomptes finaux inférieurs aux adjudications pour une bonne partie d'entre elles.

Un montant pour de petites interventions pour des réglages et des finitions hors travaux de garantie ainsi que des compléments ponctuels après établissement du décompte final est prévu, à hauteur de **Fr. 30'000.00**.

Une participation de l'APERO pour un montant de Fr. 41'115.00 est assurée, via une subvention d'aide à la pierre.

Crédit – financement – amortissement :

Montant du crédit :

Pour permettre la réalisation des travaux décrits, la Municipalité sollicite un crédit complémentaire de Fr. 242'000.00.

Financement :

Le montant de l'investissement sera pris en charge par :

- Le prélèvement de Fr. 200'000.00 sur le fonds réserve Grande salle Carrouge 9282.351.00 alimenté à cet effet ;
- Les liquidités courantes dans la mesure du possible ;
- L'emprunt pour tout ou partie, ceci aux meilleures conditions du marché ;
- L'encaissement de la participation de l'APERO d'un montant de Fr. 41'115.00.

Amortissement comptable :

Amortissement initial de Fr. 200'000.00 consécutif au prélèvement au fonds de réserve Grande salle Carrouge 9282.351.00.

Conformément au prévis 08/2024, Transformation et assainissement énergétique de la Grande salle de Carrouge, les durées d'amortissement sont fixées comme suit :

- Bâtiments, durée 30 ans
- Biens meubles, durée 10 ans.

Conclusions :

Fort de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

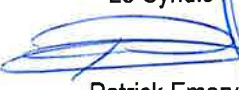
**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 23 juin 2026,
vu le préavis municipal N°06/2026 ,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**


décide


- **d'octroyer un crédit complémentaire au crédit accordé par le préavis 08/2024 de Fr. 232 000.00 ;**
- **d'autoriser la Municipalité à financer les travaux selon les modalités proposées.**

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic  Patrick Emery

La Secrétaire :  Valérie Pasteris



Municipal responsable :

M. Grégoire Favre, y compris pour la partie financière.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 avril 2026